

314. LETTRE

Sans inscription pour une femme affligée.

Cette lettre est une espèce de consolation, quoiqu'elle ne soit point écrite à la personne dont il s'agit, qu'un mal-honnête homme déshonorait par des contes diffamants et par des libelles qu'il répandait de tous côtés à la bonté de cette femme. Elle vint elle-même faire le récit de son aventure à saint Basile et implorer son secours pour se venger de ce scélérat en le mettant entre les mains de la justice, après l'avoir excommunié. Le récit de cette affaire est agréable, et très naturel.

Comme je crois que c'est un aussi grand mal de laisser les pécheurs impunis, que de les châtier avec excès, j'ai imposé à cet homme la peine qui dépendait de moi, et je l'ai retranché de la communion de l'Eglise. J'ai conseillé aux personnes lésées de ne se point venger par elles-mêmes, et d'attendre que Dieu les venge. Si mes remontrances sont de quelque poids, elles sont bien plus efficaces, quand on les fait de vive voix, que par lettres. Il y avait toujours quelque aigreur, dans les discours qu'on me faisait; je les ai écoutés avec patience, sans rien dire, ne croyant pas que ce fût le temps d'éclaircir cette affaire. J'ai méprisé le mariage, disait cette femme, et ma vie même, je ne me suis point mis en peine d'avoir des enfants, ne me souciant que de plaire à Dieu, et de mériter l'approbation des hommes en embrassant le meilleur parti. Un certain homme accoutumé dès son enfance à l'infamie, et naturellement fort impudent, est entré de force dans ma maison; je ne le connaissais que par quelques légères conversations que j'avais eues avec lui, de sorte que ne connaissant pas assez son mauvais naturel, et étant retenue par une espèce de pudeur à contretemps, je n'osais le bannir ouvertement de ma maison; mais son insolence a monté jusqu'à ce point, qu'il a rempli toute la ville des calomnies inventées contre moi; il m'a même déshonorée par un écrit public qu'il a affiché à la porte de l'Eglise; et comme il semblait que les lois le favorisaient en quelque manière, il a renouvelé ses calomnies; le barreau, les académies, le théâtre tout retentissait des bruits qu'on répandait à ma honte, aussi bien que les maisons des particuliers où il est bienvenu à cause de la sympathie de leurs mœurs. J'avais assez de peine à me faire connaître aux gens de bien telle que j'étais, parce que tous ces mauvais bruits m'avaient fait passer pour une effrontée. Plusieurs, continuait cette femme, prenaient plaisir à ces médisances, c'est un effet de la malignité de l'homme, de se réjouir de ces sortes de contes; les autres témoignaient qu'ils en étaient indignes, mais ils n'avaient nulle compassion de mon infortune; les autres étaient persuadés que tous ces bruits étaient véritables, les autres ne savaient ce qu'ils en devaient croire, parce que mon ennemi les soutenait par des jurements effroyables; enfin je me vois abandonnée de tout le monde, personne n'a compassion de moi, je suis seule à déplorer mes malheurs; je n'ai ni frère ni ami, ni parent, ni enclave, ni affranchi qui prenne quelque part à ma mauvaise fortune. Effectivement je crois que cette femme est très malheureuse, parce qu'il y a peu de gens dans cette ville, qui aient une véritable horreur du crime, et des méchants. Ils ne craignent point de se voir jamais exposés à un pareil malheur. Après que cette femme m'eût fait ce récit, en pleurant, elle se retira, et ne me pardonna point l'indolence où je me trouvais, parce qu'étant obligé de lui tenir lieu de père, et de partager sa douleur, je paraissais trop philosophe dans les malheurs d'autrui, comme si la chose eût été indifférente. Il n'est pas question de la perte de mon bien, dans cette affaire, disait elle, ni de souffrir de grandes peines corporelles; il s'agit de perdre ma réputation, et cet outrage doit intéresser tout le clergé. Enseignez-moi vous même ce que je devais répondre au discours de cette femme, vous qui avez le discernement si juste. Ne devais-je point livrer aux magistrats les auteurs de ce crime, sans se mettre en peine de les retirer de leurs mains après les leur avoir abandonnés? car l'Apôtre disait autrefois de ces sortes de gens : il faut qu'ils redoutent le magistrat après avoir commis le crime; il ne porte pas en vain une épée. Il est moins humain de les mettre entre les mains des magistrats, mais de les en retirer, c'est entretenir le crime. Peut-être diffèrera-t-on l'accusation jusqu'à notre retour, et nous montrerons que nous n'avons encore rien avancé, parce qu'on ne nous avait point avertis